



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 juillet 2009 à 19h30 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Étaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Emile FORM, Hervé MOREAU, Gilles PERLI, Michel RICCI, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

Excusées :

Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Philippe MICHELON
Josette PETER ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Liliane PHILIPPE ayant donné pouvoir à Hervé MOREAU
Juliette SABATE ayant donné pouvoir à Emile FORM

M. Jean-Paul SALLE a été élu secrétaire de séance.

Le « Conseil des Anciens » est représenté dans la salle par Mme BIBOUD Nicole, Présidente.

La séance est ouverte à 19h30. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, une délibération est ajoutée :

N° 13 - Acquisition de terrains : Consorts SALLE/PISSANCIEL/STEVENIN/HOUEL

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1) AFFAIRES FINANCIERES

1) BUDGET « COMMUNE » DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget « Commune » qui porte principalement sur les avenants aux marchés de travaux de la place du Rozé.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) VOIRIE COMMUNALE 2009 : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal :

➤ Arrête la liste des travaux et sollicite l'aide du Conseil Général afin d'obtenir une subvention à hauteur de 15 050 € pour une dépense subventionnable de 37 625 € H.T.

ADOpte A L'UNANIMITE

3) PLAQUES DU COLUMBARIUM : FIXATION DU PRIX

Le Conseil Municipal fixe le tarif à 65 € la plaque normalisée fournie à chaque famille et destinée à être fixée sur chaque case du columbarium.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2 ADMINISTRATION GENERALE

4) CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES D'OBJETS APPARTENANT A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal donne son accord pour le classement de différents objets de culte au titre des Monuments Historiques.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) REDEVANCE SKI DE FOND TARIFS 2009/2010

Le Conseil Municipal accepte les tarifs et exonérations pour la saison d'hiver 2009-2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) FORFAITS DE SKI: PRISE EN CHARGE

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge par la commune du coût des forfaits de ski pour les catégories ci-dessous désignées :

- des enfants scolarisés *en maternelle et primaire sur la commune* (sauf cas dérogatoires prévus à l'article L 212-8 du Code de l'Education),
- des jeunes, *scolarisés de la classe de 6^{ème} à la Terminale, domiciliés sur la commune et scolarisés hors de la commune.*

Pour les étudiants et enfants scolarisés hors de la commune, de nouvelles modalités seront proposées dans le cadre du Centre Communal d'Action Sociale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3 URBANISME

7) INSTAURATION DE LA PARTICIPATION VOIE ET RESEAUX : " MONTEE DE LA SALLE "

Considérant que la Commune a décidé d'aménager le secteur situé au lieu-dit « Lary » afin d'atteindre les objectifs d'urbanisation,

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser des travaux d'établissement ou d'adaptation du réseau d'électricité dont le coût total estimé s'élève à 3 616, 06 € euros, montant hors taxe, coût qui sera refacturé aux pétitionnaires de permis de construire proportionnellement à la surface constructible.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) ECHANGE DE TERRAIN JOUVE/COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte d'échanger la parcelle communale B 455 de 210 m² en contrepartie des terrains cadastrés C 865 de 500 m² situé « Sous la Broue » et D 1425 de 1000 m² situé « Les Albères » appartenant à M. Matthieu JOUVE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

09) ECHANGE DE TERRAIN CONSORTS MATHIEU/COMMUNE

Le Conseil Municipal accepte l'échange de terrain cadastré AE 272 d'une superficie de 670 m² situé « Dessous La Salle » faisant partie de l'indivision des Consorts MATHIEU, avec une portion d'environ 1500 m², à extraire, de la parcelle communale cadastrée C 1583 située au lieu-dit « Chirouzanches ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. le Maire remercie M. Marcel MATHIEU, représentant des consorts MATHIEU, pour la célérité de leur réponse, ce qui a permis de lancer le chantier du mur de soutènement de l'école dans les délais.

③ TRAVAUX

10) MARCHE DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT DU MILIEU

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise, proposée par la commission d'appel d'offres, à savoir l'entreprise QUEYRAS pour un montant de 221 238.80 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) APPROBATION DES AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU ROZE

Le Conseil Municipal approuve les avenants pour les lots 1 : VRD (entreprise Allamanno), 2 : Eclairage public (entreprise Inéo), 3 : Maçonnerie (Entreprise BLANCHARD) et 4 Espaces verts (entreprise Concept Jardin), dont le montant de la plus value globale s'élève à 66 318.55 € HT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) ACQUISITION DE TERRAINS CONSORTS SALLE/PISSANCIEL/STEVENIN/HOUEL

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition des parcelles D 1832 et 1844 pour un montant global de 6 500 €, situées lieu-dit "Grande Touche" en vue de reprofiler le virage de la voie "Chemin de Goudissard", desservant les ateliers municipaux situés au lieu-dit « Clot Belmond », afin d'améliorer la circulation des véhicules de secours et de sécurité, du car scolaire, des engins de travaux publics et notamment ceux des Services Techniques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

④ INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Signature d'un marché de travaux pour le renforcement de la conduite d'eau potable sur la RD 1091 avec la SARL Blanchard, pour un montant de 84 960,00 € HT soit 101 612,16 € TTC,
- Signature d'un marché pour la restauration de la Chapelle Saint Jean Baptiste des Pananches, pour le lot n°2 menuiseries, pour un montant de 20 330,00 € HT soit 24 314,68 € TTC,
- Signature d'un marché pour la restauration de la Chapelle Saint Jean Baptiste des Pananches, pour le lot n°1 maçonnerie avec la société Glénat, pour un montant de 62 422,00 € HT soit 74 656,71 € TTC,
- Signature d'un marché pour la reconstruction du pont du milieu, avec l'entreprise Charles Queyras TP, pour un montant de 218 438,80 € HT soit 261 252,80 € TTC (décision remplacée par délibération n° 09.05.10 en date du 28 juillet 2009),
- Désignation de la SCP SCHREIBER FABBIAN, pour défendre les intérêts de la Commune contre la requête de la SCI Le Grand Chalet de Chirouzanches sollicitant l'annulation de l'arrêté préfectoral n°2009-6-8 du 6 janvier 2009 portant approbation du plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de la Commune,
- Signature de l'avenant n°2 à la convention de la mise à disposition des tennis municipaux avec l'Association Tennis Club du Grand Serre-Che, afin de reconduire pour un an à compter du 1^{er} juillet 2009 ladite convention,
- Signature d'un marché pour la vérification des installations électriques du Centre de Loisir Sans Hébergement avec la société SOCOTEC, pour un montant de 358,00 € TTC,
- Signature d'un marché pour la vérification des installations électriques du Centre Olympique de Serre Chevalier avec la société SOCOTEC, pour un montant de 269,10 € TTC,
- Signature d'un marché de travaux pour la réfection du mur de soutènement de l'école, avec la Sas ALLAMANNO, pour un montant de 177 483,92 € HT soit 212 210,77 € TTC.

FIN DE LA SEANCE A 20 H 30.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

M. Marcel MATHIEU prend la parole pour solliciter l'installation d'un regard d'eau usée à la sortie de sa parcelle. M. le Maire sollicitera l'intervention de la Communauté de Commune du Briançonnais.

M. Bernard HUA confirme les invitations concernant le débat organisé par Guisane Ouverte ayant pour thème "l'avenir de la vallée" Il souhaite également remercier les sapeurs pompiers pour leur intervention lors de l'incendie de la bergerie de M. Philippe RIBUOT.

Enfin, il questionne les élus sur les mesures prises contre la copropriété "les Gentianes" et sa façade de couleur verte non prévue par le POS, ainsi que sur les dispositions qui seront prises dans le cadre du futur PLU afin de remédier à ce type de problèmes.

M. le Maire lui fait part du jugement rendu contre la Société BERARD-ABELLI, lui imposant la modification de cette couleur, jugement contre lequel la Société BERARD-ABELLI a fait appel.

Il souhaite également connaître la suite qui sera donnée à sa demande de pose de barrières au long du cimetière. M. le Maire l'informe des difficultés que cela occasionnerait lors du déneigement. M. Bernard HUA conclut en informant les élus qu'il sera par conséquent amené à fixer sur sa propriété un poteau amovible.

M. Jean-François RIDON souhaite exprimer son désarroi face à l'environnement dans lequel il exerce son activité et notamment la présence d'un camion "ventouse" peu esthétique. Il signale également que des chats nichant sous le cabanon de la terrasse de la piscine occasionnent des nombreux dégâts. Enfin, il informe l'assemblée que la porte donnant accès au sous-sol de la piscine reste fréquemment ouverte, ce qui pose un problème en terme de sécurité.

Il souhaiterait également que des bacs à fleurs soient placés à côté de l'escalier métallique. M. le Maire l'informe des démarches vaines de la Police Municipale pour faire déplacer ce véhicule et, rappelle qu'il s'agit d'un parking appartenant à la copropriété. Ce véhicule semble être en panne pour le moment et non remorquable.

En ce qui concerne les chats, il confirme qu' instruction sera donnée aux Services Techniques pour que les accès, sous le chalet, soient occultés

Le Maire,

Alain FARDELLA
